

DOISCHE

Une zone récréative à l'étang du Grand Bu

Le site aura des aires de jeux, des aires de barbecue et sera à nouveau ouvert aux pêcheurs

Le conseil communal de Doische a approuvé ce jeudi un projet consistant à mettre en valeur l'Étang du Grand BU, ce patrimoine naturel, tout en mettant à disposition de la population un espace de loisirs didactique, naturel et convivial. Des actions seront également menées pour veiller au développement de la biodiversité.

Classé Natura 2000 et de Grand Intérêt Biologique, le site, situé à Niverlée, a du potentiel. L'étang est déserté depuis la fin des années '90. « Depuis, il n'a plus été loué à des pêcheurs et n'a plus été curé », décrit Sylvain Collard, directeur général de la Commune de Doische.

Le projet, qui aboutira en 2018, coûtera 259.000 €. Il comprend l'aménagement d'une zone récréative (aire de barbecue, espace de jeux, de détente...) ainsi

qu'une zone de pêche avec aménagement de pontons et empoissonnement. Des places de stationnement verront le jour. Trois mares seront créées aux alentours de l'étang afin de rétablir le milieu humide. Des clôtures protégeront les zones les plus importantes d'un point de vue biologique. Un sentier entourera l'étang. Des actions de sensibilisation du public à la faune et la flore seront organisées. Une prairie de fauche tardive sera créée. Enfin, l'étang sera curé, pour le bon fonctionnement de son biotope, afin d'éviter l'eutrophisation de l'eau ou encore la présence d'espèces envahissantes et exotiques.

LE CARMEL SERA RÉNOVÉ

Ce projet est le tout premier d'une liste de 62 actions inscrites dans le Programme Communal de Développement Rural

(PCDR), qui vient d'être établi pour la commune de Doische. Ce document, fruit de trois années de travail réalisé par la Fondation Rurale de Wallonie, définit les axes de développement de la commune pour les dix prochaines années. « Pour le projet de l'étang, nous pourrions introduire une demande de subsides PCDR à hauteur de 80 % », décrit Sylvain Collard. « Et un autre subside de 10 % pourra être obtenu dans le cadre de l'appel à projets du Programme Wallon de Développement Rural. »

Le deuxième projet inscrit en priorité dans le PCDR concerne le Carmel de Matagne-la-Petite (gîte de groupes et salles de banquet). En 2019, des travaux d'électricité, de chauffage, d'isolation, de peinture ou encore de décoration devront être engagés. Le tout, pour un montant estimé de 332.000 €. ●

S.PO.



L'étang est à l'abandon depuis des années, il va revivre. © Pascale Mézière/DR